

# OÙ S'EXPRIMER ?

---

## **CAHIER À DISPOSITION, MAIS...**

**ROMBIES-ET-MARCHIPONT.** « Pour l'instant, aucune personne ne s'est déplacée », nous a précisé Guy Huart mercredi dernier. De récrimination, la mairie en a quand même reçu une. « Un mail d'un collectif de petits patrons et artisans de l'antenne de Rombies-et-Marchipont. Ce collectif demande la suppression de la taxe Cahuzac, confiscatoire, (NDLR : de leur point de vue) qui soumet les dividendes des sociétés à gérant majoritaire aux cotisations sociales », indique le maire. « Nous sommes dans un pays de liberté, si les gens ont envie de s'exprimer qu'il le fasse, c'est une bonne chose. » Pour le moment, Crespin, Thivencelle et Saint-Aybert n'ont pas mis en place de cahier de doléances. Si Rombies-et-Marchipont, avec ses 760 âmes, n'envisage pas d'organiser des réunions publiques, la municipalité incite les habitants à utiliser le cahier ou à envoyer un mail. « Le 15 mars, j'irais déposer les cahiers en sous-préfecture », indique Guy Huart. ■  
Horaires : du lundi au samedi de 10 h à 12 h et le mercredi de 14 h à 16 h ; Courriel : [mairierombiesmarchipont@wanadoo.fr](mailto:mairierombiesmarchipont@wanadoo.fr).

*Article extrait de la Voix du Nord du lundi 04 février 2019*